

Vous avez décidé de faire couper vos bois



Votre peuplement est sans avenir ou nécessite des travaux de régénération, reconversion ou d'amélioration.

Le Conseil général de la Dordogne et le Conseil régional d'Aquitaine peuvent vous soutenir financièrement dans cette démarche.

Quels travaux sont financés ?

- l'aide à l'exploitation des taillis de châtaigniers déprissants,
- la régénération de taillis de chênes ou châtaigniers,
- la plantation de résineux ou feuillus en complément de la régénération,
- le reboisement feuillus ou résineux,
- l'éclaircie de taillis de qualité,
- l'élagage,
- la plantation de noyers à bois.



La Dordogne est couverte par un réseau de conseillers forestiers du **CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)** et de la **Chambre d'Agriculture** qui sont à même de réaliser un diagnostic de votre parcelle, **vous conseiller sur la gestion à réaliser** et si besoin vous constituer le dossier de demande de subvention, tout cela **gratuitement**.

Où se renseigner ?

Pour les contacter :



Service Forêt

Aménagement Foncier

2 rue Paul Louis Courier - CS 11200 - 24019 PERIGUEUX Cedex

Suivi administratif et technique :

Mme Liliane MOUTON - 05 53 06 80 20

M Cédric DESGRAUPES - 05 53 06 80 26



**Direction Agriculture - Mer
Forêt - Montagne - IAA**

14 rue François de Sourdis - 33077 BORDEAUX Cedex

Suivi administratif et technique :

M Bernard LAZARINI - 05 57 57 82 70

Mme Pascale PAREL - 05 57 57 80 53



PLAN DEPARTEMENTAL FORET BOIS
valorisez vos bois

**AIDES AUX TRAVAUX
D'AMÉLIORATIONS SYLVICOLES**



**Valorisez
vos BOIS**

